

Année universitaire 2025-2026
Décision n°6

ÉLECTION PARTIELLES DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Scrutins du 4 décembre 2025

Le Président de l'Université de Caen Normandie,

Vu les articles L713-3, L719-1 et D 719-1 à D 719-40 du code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu les statuts de l'UFR des Langues Vivantes Étrangères,
Vu l'arrêté n°2025-090 en date du 24 octobre 2025,
Vu le procès-verbal du scrutin en date du 4 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 : Est proclamée élue au titre du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés :

- **Mme Armelle PAREY**

Article 2 : Est proclamée élue au titre du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :

- **Mme Amy WELLS**

Article 3 : Est proclamé élu au titre du collège des BIATSS :

- **M. Benjamin LARIAGON**

Article 4 : La présente décision sera transmise à la Rectrice, Chancelière de l'Université et au Directeur de l'UFR des Langues Vivantes Étrangères.



Publiée et Transmise au Rectorat le **09 DEC. 2025**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la Commission de contrôle des opérations électorales (C.C.O.E) (article D719-39 du Code de l'éducation). La C.C.O.E doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Les réclamations doivent être déposées ou adressées par voie postale à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université.



Année universitaire 2025-2026
Décision n°6

ANNEXE

COLLÈGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Nombre d'électeurs inscrits	18
Nombre de bulletins dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	10
Nombre de sièges à pourvoir.....	1

La candidate Mme Armelle PAREY a obtenu 6 voix lui donnant droit à l'attribution du siège.

COLLÈGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Nombre d'électeurs inscrits	57
Nombre de bulletins dans l'urne	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de sièges à pourvoir.....	1

La candidate unique Mme Amy WELLS a obtenu 19 voix lui donnant droit à l'attribution du siège.

COLLÈGE DES BIATSS

Nombre d'électeurs inscrits	14
Nombre de bulletins dans l'urne	12
Nombre de bulletins blancs et nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	10
Nombre de sièges à pourvoir.....	1

Le candidat unique M. Benjamin LARIAGON a obtenu 10 voix lui donnant droit à l'attribution du siège.

Fait à Caen, le 5 décembre 2025

Le président de l'Université



09 DEC. 2025

Publiée et Transmise au Rectorat le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la Commission de contrôle des opérations électorales (C.C.O.E) (article D719-39 du Code de l'éducation). La C.C.O.E doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Les réclamations doivent être déposées ou adressées par voie postale à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
affaires.institutionnelles@unicaen.fr
www.unicaen.fr